

# **PROGRAMME DE FORMATION**

**Organisation des formations théoriques et  
pratiques**



# I. Les formations théoriques :

---

## A) En présentiel

Sessions d'entraînements théoriques au code de la route sans prises de rendez vous.

Les horaires :

LUNDI	DE 10H À 12H - 14H À 19H
MARDI ET JEUDI	DE 09H À 13H - 14H À 19H
MERCREDI	DE 09H À 13H - 16H À 19H
VENDREDI	DE 17H À 19H

Cours thématiques collectifs.

Les thèmes abordés sur le code de la route sont les suivants :

- La circulation routière ; Le conducteur
- La route ; Les autres usagers
- Les notions diverses ; Les premiers secours
- Prendre et quitter son véhicule ; La mécanique et ses équipements
- La sécurité du passager et du véhicule ; L'environnement

Les horaires :

MERCREDI	DE 14H À 16H
----------	--------------

Les cours collectifs pour les élèves ayant choisi la conduite accompagnée, seront au nombre de 2 et dureront 1h. Ils seront dispensés par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière. Ces séances seront sur inscription.

- Le premier rendez-vous pédagogique portera sur le thème de l'alcool et des stupéfiants au volant, ainsi que sur la vitesse et la fatigue des conducteurs.
- Le second rendez-vous pédagogique portera sur la compréhension et la manière donc il faut remplir un constat amiable mais également sur études d'accidents.

### **Les horaires : Sur rendez-vous**

#### **B) En distanciel**

Des sessions d'entraînements au code de la route seront disponibles en ligne, via « PACK WEB»

## **II. Les formations pratiques**

---

#### **A) En présentiel**

Des cours de formations pratiques vous seront dispensés, sur prise de rendez-vous.

#### **Les horaires :**

DU LUNDI AU VENDREDI                      DE 8H À 20H

SAMEDI    DE 8H À 17H